



Parking d'Arles : par leur mobilisation les agents ont obligé la direction à « bouger » !

Voici ce que répondait la DRFIP à une interpellation des organisations syndicales vendredi sur la question :

« L'employeur n'a aucune obligation de fournir un emplacement de parking pour les personnels. De ce fait, les prises à bail par l'Administration d'emplacements de stationnement pour les véhicules ne sont pas autorisées, conformément aux directives de la politique immobilière de l'Etat. De la même manière, des prises en charge par l'Administration de coûts d'abonnements de parking (hormis des cas très spécifiques et ciblés, décrits dans la circulaire sur les frais de déplacements) ne font pas partie de dépenses publiques autorisées à l'Administration ».

Une fin de recevoir en bonne et due forme.

Lundi à midi, changement de ton. La DRFIP s'engage à :

- élaborer cette semaine un courrier à la mairie d'Arles concernant la problématique de stationnement soulevée
- organiser une concertation avec les administrations à proximité pour étudier les possibilités de réservation des places de parking
- mener une expertise juridique et budgétaire sur les possibilités de prise en charge de places de parking

Cela n'est pas la même chose ! Même si cela ne constitue qu'un premier pas.

Comment expliquer cette subite évolution ?

Par le blocage du CFIP d'Arles lundi matin !

Le nouveau plan de stationnement élaboré par la ville d'Arles entré en vigueur le 04 avril prévoit désormais l'application d'une tarification au parking et aux boulevards qui sont à proximité du centre des finances publiques, jusque-là gratuits.

L'extension du stationnement payant, couplé à l'ouverture voisine d'un laboratoire d'analyses médicales qui draine une clientèle véhiculée supplémentaire, vont sérieusement aggraver les difficultés de stationnement des agents.

Les agents du site ont donc sollicité une rencontre avec la direction afin d'obtenir des réponses précises sur les difficultés qui lui sont depuis longtemps remontées.

Le mercredi 30 mars, la direction a finalement consenti à les recevoir. La quasi totalité des agents étaient présents : ils ont remis une pétition massivement signée exigeant de ne pas avoir à payer pour venir travailler.

Or dans cette rencontre il est rapidement apparu que rien n'avait encore avancé sur la question de l'aménagement des abords du centre – pourtant réclamée depuis plus de 3 ans !

Pire, sur la question d'un stationnement de proximité gratuit pour les agents, non seulement la direction n'a fait aucune proposition mais a considéré en outre que cela ne relevait pas de sa responsabilité !

Face à cette attitude scandaleuse, les agents ont exigé - avant l'entrée en vigueur du nouveau plan de stationnement - une confirmation de la prise en charge par la direction du coût de l'abonnement à la zone verte. C'est en effet un minimum quand on sait qu'un tel abonnement ne leur garantit pas pour autant l'accès à une place de stationnement à proximité...surtout en période d'activité touristique ! Bref, le fait de les soumettre à la double peine (paiement d'un abonnement + perte de temps pour trouver de manière aléatoire une place) est proprement inacceptable !

La fin de non recevoir de la DRFIP est d'autant plus inacceptable que dans le même département, à Marseille, la DIRCOFI prend en charge la location de places de parking pour ses agents !

C'est pourquoi les collègues ont décidé de ne pas se laisser faire, ils ont bloqué le site ce lundi matin et décidé de ne pas ouvrir au public afin d'obliger la direction à prendre en compte leur revendication élémentaire.

C'est ce qui a obligé la DRFIP à « bouger » et à s'engager à activer le dossier, à apporter très prochainement des réponses concrètes à leurs difficultés.

Mais pour autant rien n'est acquis, les agents restent vigilants :

ils refusent qu'au motif d'une concertation avec les administrations à proximité soit bradée leur exigence d'aménagement d'une zone de stationnement DGFIP aux abords du centre (avec un droit de passage réservé aux administrations voisines concernées) et maintiennent intégralement leur demande de prise en charge de l'abonnement ou de mise à disposition de places de stationnement complémentaires.

Ils restent mobilisés et jugeront la direction sur ses actes.

La CGT veillera à ce que les attentes exprimées soient satisfaites et que les réponses exigées concernant un stationnement gratuit de proximité soient enfin apportées.

**Une chose est sûre :
les agents n'accepteront pas que la direction les mène en bateau !**